

MC/2215

**Original: anglais
21 mai 2007**

**QUATRE-VINGT-TREIZIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LA CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)**

1. Dans une lettre datée du 18 avril 2007, dont une copie est jointe en annexe I, le Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI) a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son organisation du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur Général, datée du 15 mai 2007, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DU 18 AVRIL 2007 ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA
CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI) AU DIRECTEUR
GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

La Confédération syndicale internationale (CSI), créée à Vienne (Autriche) le 1^{er} novembre 2006, compte 304 organisations nationales affiliées dans 153 pays et territoires, représentant 168 millions de travailleurs. Elle rassemble les organisations anciennement affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et à la Confédération mondiale du travail (CMT), ainsi qu'un certain nombre de centrales syndicales nationales, qui n'étaient jusque là affiliées à aucune confédération internationale. Tant la CMT que la CISL ont été dissoutes le 31 octobre, également à Vienne.

C'est la raison pour laquelle je sollicite officiellement pour la CSI le même statut que celui dont jouissaient autrefois la CMT et la CISL auprès de l'OIM.

Vous voudrez bien trouver ci-joint les statuts de la nouvelle organisation, la liste des organes directeurs, la liste des organisations affiliées ainsi que les détails des principales représentations dans le monde. Il va de soi que nous vous communiquerons avec plaisir tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 15 MAI 2007 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU SECRETAIRE GENERAL DE LA
CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI)**

Monsieur le Secrétaire général,

Je me réfère à votre lettre du 18 avril 2007, par laquelle vous informez l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de la création à Vienne, le 1^{er} novembre 2006, de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui rassemble les organisations autrefois affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et à la Confédération mondiale du travail (CMT), l'une et l'autre ayant été dissoutes le 31 octobre 2006.

Etant donné que la CMT et la CISL jouissaient du statut d'observateur auprès de l'OIM, vous souhaitez voir accorder à la CSI le même statut que celui qui avait été accordé autrefois à ces deux organisations.

Les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil, qui aura lieu à Genève dans l'après-midi du 7 juin 2007. Un document approprié présentant formellement votre requête sera transmis en temps utile à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre organisation sollicitant le statut d'observateur. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]